

## CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION AUX RISQUES INCENDIES EN FORÊT D'ORLÉANS, EN PERIODE ESTIVALE

Les effets du changement climatique sont de plus en plus marqués dans les massifs forestiers du centre de la France. Leur sensibilité au risque feu de forêt est croissante et conforte un besoin de prévention accrue. En période estivale, la fréquentation des forêts augmente et peut favoriser les mauvais comportements. C'est pourquoi, en forêt d'Orléans, l'Office national des forêts et ses partenaires, les sapeurs-pompiers (SDIS 45) et l'Office français de la Biodiversité (OFB) font front commun pour développer une culture du risque feu de forêts et rappeler les bonnes pratiques, tout en adoptant au cas par cas une posture plus répressive.



Les feux de forêt sont souvent provoqués par des négligences. Dangereux pour les promeneurs et les riverains, le feu détruit aussi la forêt et les animaux. Plusieurs décennies sont nécessaires pour que la biodiversité se rétablisse.

Le risque incendie est évalué chaque jour par Météo-France sur un site à l'attention des professionnels. Lors d'une sécheresse prolongée, une cellule de veille est mise en place à l'ONF. Durant tout l'été, l'ONF organise des tournées ainsi que ses partenaires tels les agents de l'OFB, pour sensibiliser le public aux bons comportements et sanctionner les incivilités.

### NE PAS JOUER AVEC LE FEU

La première cause d'incendie est d'origine humaine, pourtant des réflexes simples permettent d'éviter que la forêt ne s'embrase. En France, 5.000 départs de feu surviennent chaque année. L'homme en est à l'origine dans 9 cas sur 10.

- Ne pas fumer et jeter les mégots en forêt ou à proximité des massifs forestiers
- Ne pas allumer de feux et barbecue.
- À partir d'un certain niveau de risque, la préfecture peut interdire le brûlage des déchets vert à l'air libre. Le code forestier quant à lui « interdit de faire du feu à moins de 200 mètres d'une forêt ».
- Témoin d'un début d'incendie, donner l'alerte par le 112 ou le 18 en précisant le mieux possible la localisation.

Une forêt n'est pas un parc et est entretenue différemment. Au sol, les branches et la végétation sèches sont utiles à la croissance des arbres et abritent 25% de la biodiversité mais sont sensibles au feu. La prévention contre les départs de feu est donc primordiale.

### MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DE VEILLE

**Le risque incendie est évalué chaque jour par Météo-France sur un site à destination des professionnels.**

Lors d'une sécheresse prolongée, une cellule de veille est mise en place à l'ONF. Elle permet au-delà d'un certain niveau de sécheresse de la végétation, de présence de vent (qui joue un rôle important dans la propagation du feu), d'évaluer un indice de risque au feu.

**En cas de risques importants :** des enquêtes de terrain sont lancées pour évaluer l'état de sécheresse de la végétation dans les différentes zones de la forêt. Elles permettent d'évaluer les zones les plus à risques afin de prendre des mesures de sécurité concernant les activités forestières. Ces mesures peuvent aller de la limitation des travaux mécanisés le matin jusqu'à 13h (période de la journée la moins sèche) à l'interdiction de toute pénétration d'engins mécanisés dans la forêt.

**Si le risque est très élevé,** des mesures auprès du public sont mises en place : tournée de surveillance et de sensibilisation les jours de grandes affluences, demande auprès de la préfecture pour fermer les zones à risque.

### LUTTER PAR L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION SUR SITE

La forêt d'Orléans est impactée par le changement climatique, notamment par une sensibilité accrue au risque d'incendie, dès le printemps. La hausse de sa fréquentation estivale tend à accentuer le phénomène.

Afin de toucher le public au plus près, l'Unité Territoriale d'Orléans a opté pour une démarche de sensibilisation du public. L'idée est d'installer une culture du risque incendie dans les esprits. Également, à l'instar de la situation girondine, de faire prendre conscience au public qu'un seul geste malheureux peut ruiner pour plusieurs dizaines d'années le cadre de vie commun, tout en mettant en péril vies humaines et biens matériels.

## FEUX DE FORÊT : VIGILANCE, VOTRE PAYSAGE EST EN JEU !!!

Le changement climatique rend la forêt domaniale d'Orléans de plus en plus sensible au risque d'incendie **dès le printemps**.

L'ONF équipe la forêt en prévision d'incendie, en aménageant des points d'eau à destination des Sapeurs Pompiers.

En fonction des conditions de sécheresse, de la vitesse du vent, et du niveau d'humidité atmosphérique, les services de l'Etat déterminent un niveau de risque.

En cas de risque élevé, des mesures de protection de la forêt et des personnes sont prises et communiquées par voie de presse.

Les massifs forestiers peuvent être fermés temporairement à la circulation publique, par des panneaux « route barrée ». Des patrouilles de contrôles sont organisées : **pour votre sécurité, respectez les consignes des autorités.**

Une démarche innovante, et qui suscite l'implication locale des services de l'Etat acteurs des espaces naturels.

« Ces panneaux, dont la vocation première est la prise de conscience, seront implantés sur les axes très fréquentés par le public, et les carrefours de stationnement », indique Thomas Wrobel, Responsable de l'UT. « Le climat du sud de la France remonte avec ses risques inhérents. Notre stratégie doit donc s'adapter en conséquence.



## RISQUE INCENDIE, UNE REALITE

### L'exemple du 14 juillet 2022, non encore éteint sur le massif d'Orléans !

Le massif d'Orléans vient de connaître en 2 semaines 5 alertes feux dont la dernière le 31/07/2022, issue de la reprise de l'incendie du 14/07 sur le territoire communal de Cercottes. Le feu couve toujours dans la litière. A ce jour 4 hectares sont impactés en bordure du camp militaire de Cercottes. Les Pompiers mais aussi l'armée sont intervenus guidés par les forestiers de l'ONF. Des tranchées pare-feu sont encore réalisées à l'heure actuelle, selon la même technique que celle employée en Gironde, « Soit des moyens considérables à supporter pour les pompiers, que je remercie encore, comme pour l'ONF, et qui pourraient être évités par davantage de respect des consignes des autorités en cas d'alerte incendie ». indique Thomas Wrobel

## RAPPEL DES SANCTIONS ENCOURUES

### APPORT DE FEU

L'allumage de feu à moins de 200m d'un terrain boisé est sanctionné d'une amende (Art R 163-2 du Code Forestier, 135 euros). En cas d'incendie de forêt, l'auteur est susceptible de supporter financièrement les frais de réparation des dommages.

### CIRCULATION

Tout contrevenant sur les routes forestières fermées (circulation et stationnement) s'expose à une amende (Art R 163-6 du Code Forestier, 135 euros). La conduite de véhicule motorisé en forêt « hors-piste » relève d'une contravention de 5ème classe (Art R163-6 du Code Forestier, amende pouvant aller jusqu'à 1500 € + saisie possible du véhicule).

### DEPOT DE DECHETS

Le dépôt ou l'abandon d'ordures ou de déchets verts (telles tontes de pelouse) en forêt comme aux entrées de forêts, sans l'aide d'un véhicule, est sanctionné d'une amende (Art R 632-1 du Code Pénal, 35 euros). L'utilisation d'un véhicule à fins de dépôt relève d'une contravention de 5ème classe (Art R541-77 du Code de l'Environnement, amende pouvant aller jusqu'à 1500 € + saisie possible du véhicule). Les peines prévues ci-dessus sont appliquées avec un coefficient multiplicateur aux personnes morales déposant des déchets.



j'aime  
la forêt  
ensemble,  
protégeons-la !

[Télécharger la charte du promeneur « j'aime la forêt : ensemble, protégeons-la ! »](#)